

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mercredi 7 juillet 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2021-0084**      **Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré les points suivants :

- 8.9 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)
- 8.10 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2021-0085 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

#### **Liste des virements budgétaires pour le mois de mai 2021**

---

#### **Liste des dépenses autorisées par le directeur de l'Arrondissement de Beauport pour les mois de mars, avril et mai 2021**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

**Rapport d'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Rapport de la consultation écrite pour la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 74, rue Saint-Raoul, lot 1 755 586, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

---

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 74, rue Saint-Raoul a été tenue du 13 au 27 juin 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

**CA5-2021-0086 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 74, rue Saint-Raoul, lot 1 755 586 du cadastre du Québec, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-204**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-103 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 27 mai 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme pour un agrandissement en cour avant secondaire d'une maison jumelée existante, située sur le lot 1 755 586 du cadastre de Québec, correspondant au 74, rue Saint-Raoul, l'empiètement maximal d'une saillie fermée d'une largeur équivalent à 75 % de la largeur du mur du bâtiment principal auquel elle est attachée, au lieu du 40 % maximal autorisé, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 51, rue Jean-XXIII, lot 1 540 428, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Une consultation écrite concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 51, rue Jean-XXIII a été tenue du 13 au 27 juin 2021. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

**CA5-2021-0087 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 51, rue Jean-XXIII, lot 1 540 428, du cadastre du Québec, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-231**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-108 du comité consultatif d'urbanisme de

l'Arrondissement de Beauport en date du 10 juin 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour une maison unifamiliale, située sur le lot 1 540 428 du cadastre de Québec, correspondant au 51, rue Jean-XXIII, la marge avant de 5,77 mètres au lieu d'une marge avant de 6 mètres comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

### **Première période de questions des citoyens**

---

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente (30) minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

M. Jean-Guy Léger dépose le document intitulé *Projets de tracés des parcours 56, 57 et 257 du RTC*.

### **Propositions**

---

#### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2021-0088** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha*, R.C.A.5V.Q. 291 (Avenue du Monument, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - [GT2021-251](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha*, R.C.A.5V.Q. 291 (Avenue du Monument, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard);

2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;

3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis

public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par les Arrêtés et les Décrets du gouvernement du Québec concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2021-0089** **Autoriser la conclusion des avenants aux ententes signées le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et les organismes Maison des jeunes de Beauport Est, Maison des jeunes de Beauport Ouest et TRIP Jeunesse Beauport concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 31 800 \$ pour les années 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités - LS2021-123 (CT2546173)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

– d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme *Maison des jeunes de Beauport Ouest* concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 1 012,50 \$ pour les années 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint, sous réserve d'approbation du budget 2022 par les autorités.

– d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme *Maison des jeunes de Beauport Est* concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 5 737,50 \$ pour les années 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint, sous réserve d'approbation du budget 2022 par les autorités.

– d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme *TRIP Jeunesse Beauport* concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 9 150 \$ pour les années 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint, sous réserve d'approbation du budget 2022 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

## **Circulation et stationnement**

---

**CA5-2021-0090** **Ordonnance numéro O-237 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Vallée, la rue Labelle, la rue du Cénacle et la rue Doyon - TM2021-116**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter

l'ordonnance numéro O-237 concernant le stationnement sur la rue Vallée, la rue Labelle, la rue du Cénacle et la rue Doyon, conformément au Règlement R.C.A.5V.Q.92, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0091 Ordonnance numéro O-236 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Ardouin, la rue des Adirondacks, la rue Adanac et la rue Bessette - TM2021-109**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-236 concernant le stationnement sur la rue Ardouin, la rue des Adirondacks, la rue Adanac et la rue Bessette, conformément au Règlement R.C.A.5V.Q.92, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0092 Ordonnances numéros O-239, O-240, O-241, O-242, O-243, O-244, O-245, O-246 et O-247 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à l'avenue Renouard, à la rue Guimont, au boulevard Hawey et aux intersections avenue Renouard/rue Guimont, rue Guimont/avenue Saint-Rédempteur, rue Guimont/avenue Robert-Giffard et rue Guimont/avenue de Lisieux, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard - TM2021-151**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéro O-239, O-240, O-241, O-242, O-243, O-244, O-245, O-246 et O-247 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement et la circulation sur l'avenue Renouard, sur la rue Guimont, sur le boulevard Hawey et aux intersections de l'avenue Renouard et de la rue Guimont, de la rue Guimont et de l'avenue Saint-Rédempteur, de la rue Guimont et de l'avenue Robert-Giffard et de la rue Guimont et de l'avenue de Lisieux, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0093 Ordonnance numéro O-238 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Coubertin, district de Robert-Giffard - TM2021-119**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-238 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Coubertin, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Autre**

---

### **CA5-2021-0094 Subventions à divers organismes en soutien à la réalisation de leurs missions et de leurs activités - A5DA2021-005 (CT2546322)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser les subventions suivantes aux organismes en soutien à leurs missions et leurs activités:

- 100 \$ au *Cercle de fermières Ste-Thérèse La Sablière*;
- 200 \$ à la *Fadoq - Club du bonheur de Ste-Thérèse-de-Lisieux*;
- 100 \$ aux *Chevaliers de Colomb conseil Lisieux no 8098*;
- 100 \$ à la *ligue de fers Les Ferreux*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

### **Avis de motion et projets de règlement**

---

### **CA5-2021-0095 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)* - GT2021-104**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

### **AM5-2021-0096 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)* - GT2021-104**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha. La zone 52055Ha est située approximativement à l'est de la rue Seigneuriale, au sud de la piste cyclopiétonne Corridor des Beauportois, à l'ouest de la rue de l'Escaut et au nord de la rue Duprac. La zone 53061Ha est localisée approximativement à l'est et au nord du boulevard Louis-XIV, au sud de la rue Saint-Alban et à l'ouest de la rue Jean-XXIII. La zone 54154Ha est, quant à elle, localisée approximativement à l'est de l'avenue de la Falaise et de la rue de la Terrasse-Orléans, au sud de la rue Latouche et à l'ouest et au nord de la rue Francheville. Dans les zones 52055Ha et 53061Ha, le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal est augmenté à deux. Pour la zone 54154Ha, la mention « Arrondissement historique » est retirée de la grille de spécifications.

**CA5-2021-0097** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis-XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2021-128**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis-XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2021-0098** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis-XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2021-128**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52029Mb, située approximativement à l'est de la rue Guay, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest du boulevard Lloyd-Welch et de son prolongement vers le sud et au nord de l'avenue Saint-Michel. Dans cette zone, les usages du groupe C3 lieu de rassemblement sont désormais autorisés, à l'exception des salles de spectacle, de cinéma ou de théâtre.

**CA5-2021-0099** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2021-186**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)



**AM5-2021-0100** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2021-186*

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb, situées approximativement à l'est du chemin de Château-Bigot, au sud du chemin privé du Lac-des-Roches, à l'ouest de la rivière Montmorency et au nord de la rue de Chasseforêt et de son prolongement vers l'est. La zone 51012Fa est agrandie à même une partie des zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb de façon à leur appliquer les normes de la zone 51012Fa.

**CA5-2021-0101** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2021-200*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb*, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2021-0102** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2021-200*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 55109Mb, située approximativement de part et d'autre du chemin Royal, entre les avenues Louise-Cloutier et du Vieux-Moulin, afin d'augmenter à douze le nombre maximal de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement.

**AM5-2021-0103** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à une aire de jeux extérieure, R.C.A.5V.Q. 294 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et dépôt du projet de règlement - GT2021-262*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec* afin de prévoir certaines normes relatives à l'implantation de l'établissement, dont celles relatives à une aire de jeux extérieure. Le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec, situé dans la zone 52107Ib, est localisé au sud-ouest de l'intersection de la rue Adanac et du boulevard Armand-Paris. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

## **Adoption des règlements**

---

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

## **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 14 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement